



Direction Générale adjointe Mobilité et Logistique
Direction des Territoires
Unité Territoriale : Unité Territoriale d'Alès
Service Territorial : Territoire Vallée des gardons
Numéro de l'acte : ARRÊTÉ N° AL-2026-21-ACNC

Arrêté temporaire de circulation **Portant sur des mesures de fermeture de route avec déviation**

Sur la D160 du PR14+772 (44.1318800755, 3.9236987899) au PR15+197 (44.1340376602, 3.9269068128)
Sur le territoire de la commune de **MIALET**, Hors agglomération
Date : du lundi 20 avril 2026 au vendredi 24 avril 2026

La Présidente du Conseil départemental du Gard

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'arrêté de la Présidente du Département du Gard en vigueur portant délégation de signature,

Vu l'arrêté interministériel du 24/11/1967, modifié et complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'arrêté portant permission de voirie N° AL-2025-391-PV du 18/12/2025,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'avis réputé favorable de M./Mme le Maire de Alès,

Vu l'avis favorable de M./Mme le Maire de Cendras en date du 27/03/2026,

Vu l'avis réputé favorable de M./Mme le Maire de Générargues,

Vu l'avis réputé favorable de M./Mme le Maire de Mialet,

Vu l'avis réputé favorable de M./Mme le Maire de Saint-Jean-Du-Pin,

Vu l'avis réputé favorable de M./Mme le Maire de Saint-Paul-La-Coste,

Vu l'avis réputé favorable de M./Mme le Maire de Saint-Sébastien-D'Aigrefeuille,

Vu l'avis réputé favorable de M./Mme le Maire de Saint-Martin-De-Valgagues,

Vu la demande en date du 24/03/2026 de la société REGIONALE DE CANALISATIONS demeurant CARRIERE DE LA FERRIERE, 30140 THOIRAS représentée par M. PERRON Vincent, en vue de

réaliser la réfection de chaussée après pose d'un réseau AEP sur la D160 du PR 14+772 au PR 15+197 sur le territoire de la commune de **MIALET**,

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers et riverains de la voie publique ainsi que celle des agents de l'Administration et de l'Entreprise chargés de l'exécution des travaux et de réduire autant que possible les entraves à la circulation provoquées par des travaux,

Arrête

Article 1 : Réglementation

La circulation générale sera temporairement réglementée sur la D160 du PR 14+772 au PR 15+197 sous réserves et conditions particulières ci-dessous.

Le chantier se fera hors circulation avec coupure de la RD, selon l'itinéraire :

Itinéraire de déviation

Pendant tout le déroulement des travaux, une déviation sera mise en place, les véhicules déviés emprunteront l'itinéraire défini en annexe, selon le Plan de déviation joint au présent arrêté et précisé ci-dessous.

Déviations Les Aygladines Via: Route de Saint-Paul la Coste, Route de Saint Paul Lacoste, Route de Saint-Paul La Coste, Route de la Baume, Route d'Alès, Route de la Royale, Quai de Bilina, Quai Max Chaptal, Route de Saint-Jean-du-Pin, Route Vieille, D 50, Route de Générargues, D 50, Route de Saint-Jean du Pin, Route de Générargues, Route de Saint-Jean-du-Gard, Route des Aiglades 44.2 km, 1 h 2 min Se diriger vers le nord sur la route de Saint-Paul la Coste (D 160) - 3.5 km Continuer tout droit sur la route du Col d'Uglas (D 160) - 2.5 km Tourner légèrement à droite sur la route de Saint Paul Lacoste (D 160) - 4.5 km Vous êtes arrivé à votre première destination, sur la droite - 0 m Se diriger vers le nord-est sur la route de Saint Paul Lacoste (D 160) - 700 m Continuer tout droit sur la route de Saint-Paul La Coste (D 160) - 1.5 km Vous êtes arrivé à votre seconde destination, sur la droite - 0 m Se diriger vers l'est sur la route de Saint-Paul La Coste (D 160) - 1 km Vous êtes arrivé à votre troisième destination, sur la droite - 0 m Se diriger vers le sud-est sur la route de la Baume (D 32) - 2 km Vous êtes arrivé à votre quatrième destination - 0 m Se diriger vers l'est sur la route de la Baume (D 32) - 15 m Continuer à droite sur la route d'Alès (D 916) - 500 m Prendre le rond-point, puis la seconde sortie sur la route d'Alès (D 916) - 35 m Sortir du rond-point sur la route d'Alès (D 916) - 450 m Continuer tout droit sur la route de la Royale (D 916) - 800 m Prendre le rond-point, puis la première sortie sur la route de la Royale (D 916) - 10 m Sortir du rond-point sur la route de la Royale (D 916) - 900 m Prendre le rond-point, puis la seconde sortie sur D 916 (D 385) - 30 m Sortir du rond-point sur D 916 (D 385) - 15 m Tourner légèrement à droite sur l'avenue Winston Churchill (D 385) - 300 m Continuer tout droit sur l'avenue Winston Churchill (D 385) - 200 m Tourner à droite sur le quai de Bilina (D 385A) - 15 m Vous êtes arrivé à votre cinquième destination - 0 m Se diriger vers le sud-ouest sur le quai de Bilina (D 385A) - 250 m Prendre le rond-point, puis la première sortie sur le quai de Bilina (D 385A) - 25 m Sortir du rond-point sur le quai de Bilina (D 385A) - 700 m Tourner légèrement à droite sur le quai Max Chaptal (D 385A) - 250 m Continuer tout droit sur le quai Ferréol (D 385A) - 250 m Tourner légèrement à droite sur la route de Saint-Jean-du-Pin (D 50) - 45 m Vous êtes arrivé à votre sixième destination - 0 m Se diriger vers le sud-ouest sur la route de Saint-Jean-du-Pin (D 50) - 1.5 km Continuer tout droit sur la route d'Alès (D 50) - 600 m Tourner à gauche sur la route Vieille - 70 m Tourner à droite pour rester sur la route Vieille - 200 m Tourner légèrement à droite pour rester sur la route Vieille - 45 m Tourner à gauche sur l'avenue Jean Rampon (D 50) - 200 m Vous êtes arrivé à votre septième destination, sur la gauche - 0 m Se diriger vers le sud-ouest sur D 50 - 5.5 km Vous êtes arrivé à votre huitième destination, sur la gauche - 0 m Se diriger vers le sud-ouest sur D 50 - 2 km Vous êtes arrivé à votre neuvième destination, sur la gauche - 0 m Se diriger vers le sud-ouest sur la route de Saint-Jean du Pin (D 50) - 20 m Tourner à droite sur la route de Mialet (D 50) - 2 km Continuer tout droit sur la route de Générargues (D 50) - 1.5 km Tourner à droite sur la route de Générargues (D 50) - 3 km Continuer tout droit sur la route de Saint-Jean-du-Gard (D 50) - 3.5 km Tourner à droite sur la route des Aiglades (D 160) - 15 m Vous êtes arrivé à votre dixième destination - 0 m Se diriger vers le nord sur la route des Aiglades (D 160) - 3 km Vous êtes arrivé à votre destination, sur la gauche - 0 m

Une priorité de passage sera donnée par rapport aux travaux.

Article 2 : Durée de la réglementation

Le présent arrêté est applicable à compter du lundi 20 avril 2026 à 08h00 jusqu'au vendredi 24 avril 2026 à 17h00.

- **Route barrée du 20 avril 2026 8H00 au 22 avril 2026 à 17H00,**
- **Route barrée de 8H00 à 17H00 le 23 et le 24 avril 2026.**

Le soir, correspondant aux périodes d'inactivité du chantier, les travaux seront interrompus mais les restrictions de circulation seront maintenues du 20 au 22 avril 2026.

Article 3 : Signalisation

La signalisation réglementaire du chantier sera mise en place et entretenue par REGIONALE DE CANALISATIONS.

Personne responsable du chantier joignable 24h/24h et 7j/7j :

Téléphone : Perron Vincent 0688842993

Article 4 : Information des usagers

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site <https://www.inforoute30.fr/> et sera listé dans le tableau hebdomadaire des principales perturbations sur le réseau départemental du Gard.

Article 5 : Publication

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et pourra être fourni par le responsable du chantier à toute demande des forces de l'ordre.

Article 6 : Recours

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 7 : Application de l'arrêté

M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Gard,

M. le Directeur Général des Services du Département,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'application du présent arrêté qui est notifié à la société REGIONALE DE CANALISATIONS.

Fait à Alès, le 08/04/2026

Pour la Présidente et par délégation,

Le Directeur adjoint de l'Unité Territoriale d'Alès,



Eric BOUSQUET

Diffusions :

Transports LIO,

PER ALES,

M. PERRON Vincent, REGIONALE DE CANALISATIONS,

La commune de CENDRAS,

La commune de GÉNÉRARGUES,

La commune de SAINT-JEAN-DU-PIN,

La commune de SAINT-PAUL-LA-COSTE,

La commune de SAINT-SÉBASTIEN-D'AIGREFEUILLE,

La commune de SAINT-MARTIN-DE-VALGALGUES,

La commune de MIALET,

La commune de ALÈS,

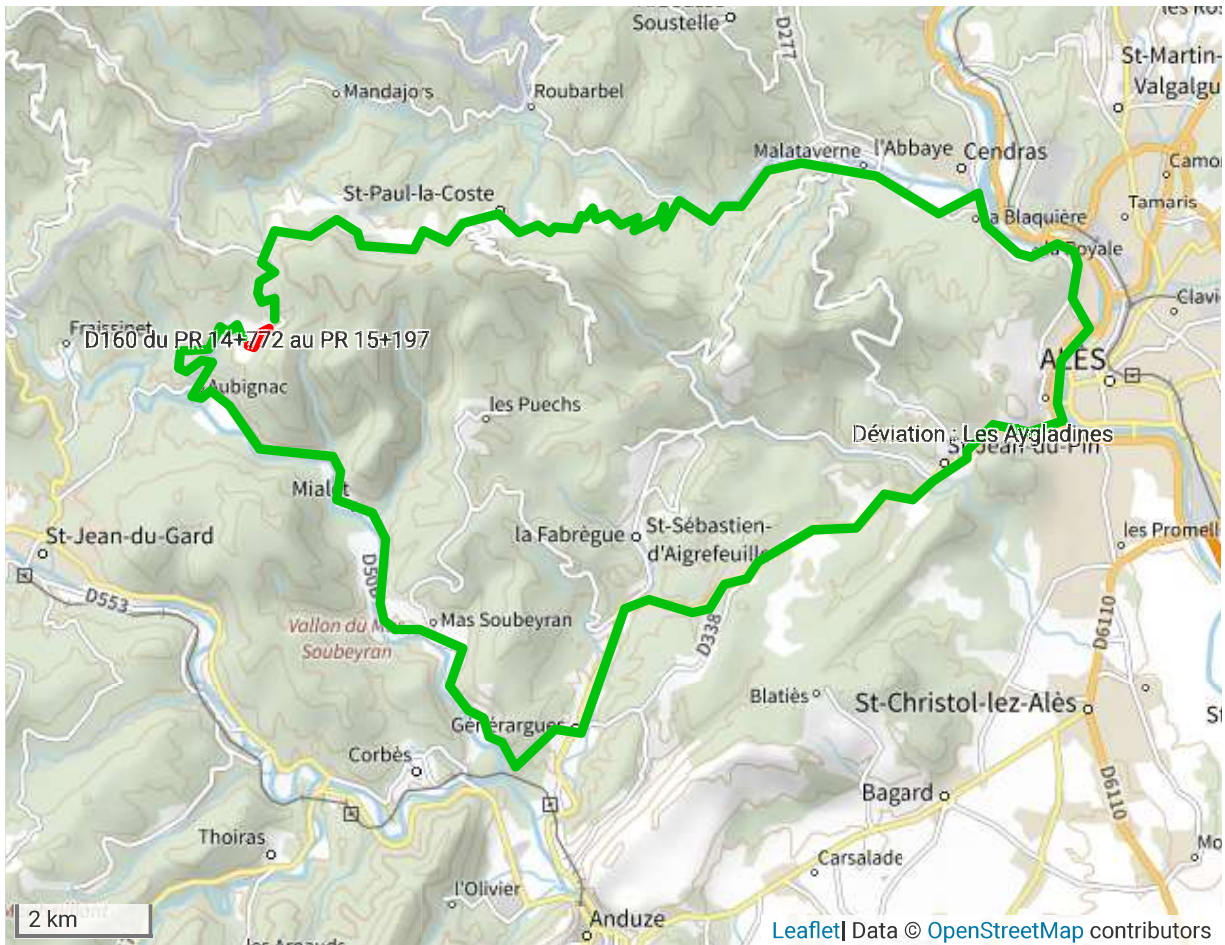
SDIS du Gard,

Liste des pièces jointes :

- Localisation

- DESC MIALET - Les Aigladines - Voirie Version 2 (1).pdf

ANNEXE - LOCALISATION



DÉTAILS DE L'ITINÉRAIRE

Déviation Les Aygladines

Via: Route de Saint-Paul la Coste, Route de Saint Paul Lacoste, Route de Saint-Paul La Coste, Route de la Baume, Route d'Alès, Route de la Royale, Quai de Bilina, Quai Max Chaptal, Route de Saint-Jean-du-Pin, Route Vieille, D 50, Route de Générargues, D 50, Route de Saint-Jean du Pin, Route de Générargues, Route de Saint-Jean-du-Gard, Route des Aiglades

44.2 km, 1 h 2 min

Se diriger vers le nord sur la route de Saint-Paul la Coste (D 160) - 3.5 km

Continuer tout droit sur la route du Col d'Uglas (D 160) - 2.5 km

Tourner légèrement à droite sur la route de Saint Paul Lacoste (D 160) - 4.5 km

Vous êtes arrivé à votre première destination, sur la droite - 0 m

Se diriger vers le nord-est sur la route de Saint Paul Lacoste (D 160) - 700 m

Continuer tout droit sur la route de Saint-Paul La Coste (D 160) - 1.5 km

Vous êtes arrivé à votre seconde destination, sur la droite - 0 m

Se diriger vers l'est sur la route de Saint-Paul La Coste (D 160) - 1 km

Vous êtes arrivé à votre troisième destination, sur la droite - 0 m

Se diriger vers le sud-est sur la route de la Baume (D 32) - 2 km

Vous êtes arrivé à votre quatrième destination - 0 m

Se diriger vers l'est sur la route de la Baume (D 32) - 15 m

Continuer à droite sur la route d'Alès (D 916) - 500 m

Prendre le rond-point, puis la seconde sortie sur la route d'Alès (D 916) - 35 m

Sortir du rond-point sur la route d'Alès (D 916) - 450 m

Continuer tout droit sur la route de la Royale (D 916) - 800 m

Prendre le rond-point, puis la première sortie sur la route de la Royale (D 916) - 10 m

Sortir du rond-point sur la route de la Royale (D 916) - 900 m



Prendre le rond-point, puis la seconde sortie sur D 916 (D 385) - 30 m

Sortir du rond-point sur D 916 (D 385) - 15 m
Tourner légèrement à droite sur l'avenue Winston Churchill (D 385) - 300 m
Continuer tout droit sur l'avenue Winston Churchill (D 385) - 200 m
Tourner à droite sur le quai de Bilina (D 385A) - 15 m
Vous êtes arrivé à votre cinquième destination - 0 m
Se diriger vers le sud-ouest sur le quai de Bilina (D 385A) - 250 m
Prendre le rond-point, puis la première sortie sur le quai de Bilina (D 385A) - 25 m
Sortir du rond-point sur le quai de Bilina (D 385A) - 700 m
Tourner légèrement à droite sur le quai Max Chaptal (D 385A) - 250 m
Continuer tout droit sur le quai Ferréol (D 385A) - 250 m
Tourner légèrement à droite sur la route de Saint-Jean-du-Pin (D 50) - 45 m
Vous êtes arrivé à votre sixième destination - 0 m
Se diriger vers le sud-ouest sur la route de Saint-Jean-du-Pin (D 50) - 1.5 km
Continuer tout droit sur la route d'Alès (D 50) - 600 m
Tourner à gauche sur la route Vieille - 70 m
Tourner à droite pour rester sur la route Vieille - 200 m
Tourner légèrement à droite pour rester sur la route Vieille - 45 m
Tourner à gauche sur l'avenue Jean Rampon (D 50) - 200 m
Vous êtes arrivé à votre septième destination, sur la gauche - 0 m
Se diriger vers le sud-ouest sur D 50 - 5.5 km
Vous êtes arrivé à votre huitième destination, sur la gauche - 0 m
Se diriger vers le sud-ouest sur D 50 - 2 km
Vous êtes arrivé à votre neuvième destination, sur la gauche - 0 m
Se diriger vers le sud-ouest sur la route de Saint-Jean du Pin (D 50) - 20 m
Tourner à droite sur la route de Mialet (D 50) - 2 km
Continuer tout droit sur la route de Générargues (D 50) - 1.5 km
Tourner à droite sur la route de Générargues (D 50) - 3 km
Continuer tout droit sur la route de Saint-Jean-du-Gard (D 50) - 3.5 km
Tourner à droite sur la route des Aigladines (D 160) - 15 m
Vous êtes arrivé à votre dixième destination - 0 m
Se diriger vers le nord sur la route des Aigladines (D 160) - 3 km
Vous êtes arrivé à votre destination, sur la gauche - 0 m

D.E.S.C.

Dossier d'exploitation Sous Chantier

Commune de MIALET
RD 160 – Les Aiglades

Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre
<p><u>ALES AGGLOMÉRATION</u> Bât. Atome 2 Rue Michelet 30100 ALES Tél : 04 66 54 30 90</p> 	<p><u>ALES AGGLOMÉRATION</u> Bât. Atome 2 Rue Michelet 30100 ALES Tél : 04 66 54 30 90</p> 

Transmission pour observations :

Organisme	Représentant	Date d'envoi	Observations
		24/03/2026	Version 01

SOMMAIRE

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DU CHANTIER	3
1.1 PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE	3
1.2 REPRÉSENTANTS DE L'ENTREPRISE	3
1.3 ADRESSE DU CHANTIER	3
1.4 TRAVAUX À EXÉCUTER PAR L'ENTREPRISE	3
1.4.1 Nature des travaux	3
1.5 PERSONNEL EMPLOYÉ SUR LE CHANTIER	4
1.5.1 Horaires de travail prévisionnel	4
1.5.2 Travaux dimanches et jours fériés	4
1.5.3 Travaux de nuit	4
2. ORGANISATION DU CHANTIER	4

ANNEXE 1 : Plan zone des travaux

ANNEXE 2 : Propositions de déviations

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DU CHANTIER :

1.1 PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

SOCIÉTÉ RÉGIONALE DE CANALISATION
CARRIÈRE DE LA FERRIÈRE
30140 THOIRAS
Tel : 04 66 61 77 93
Mail : src@src-levgue.fr

1.2 REPRÉSENTANTS DE L'ENTREPRISE

Responsable de travaux : Monsieur PERRON Vincent Tel : 06 88 84 29 93
Responsable chantier : Monsieur PONTET Damien Tel : 06 15 85 82 51
Correspondant QSE : Monsieur CALVET Romain Tel : 04 66 61 77 93
Correspondant Sécurité : Monsieur CALVET Romain Tel : 04 66 61 77 93

1.3 ADRESSE DU CHANTIER

Les Aigladines – RD 160
30140 MIALET

1.4 TRAVAUX À EXÉCUTER PAR L'ENTREPRISE

1.4.1 Nature des travaux

Les travaux sont réalisés pour le compte d'Alès Agglomération pour les réfections de chaussées après le renouvellement de conduites de distribution AEP alimentant le secteur des Aigladines – 30140 Mialet.

La nature des travaux correspond au rabotage de la voirie sur 15 cm d'épaisseur, remblaiement en grave émulsion et réalisation d'un enduit bi-couche.

Le calendrier d'exécution des travaux est le suivant :

Date de début des travaux : Lundi 20 Avril 2026

Durée prévisionnelle des travaux : 1 semaine

Le planning est établi et mis à jour au cours des réunions de chantier

1.5 PERSONNEL EMPLOYÉ SUR LE CHANTIER

Effectif maximum de l'entreprise : 6 personnes

1.5.1 Horaires de travail prévisionnel

Les horaires de travail seront : - 8H - 12H et 13H - 17H

Ils sont affichés sur les lieux de travail.

1.5.2 Travaux dimanches et jours fériés

Non

1.5.3 Travaux de nuit

Non

2 ORGANISATION DU CHANTIER

Les travaux se dérouleront sur :

- RD 160 Les Aigladines – 30140 Mialet

Matériels utilisés pour :

- Raboteuse
- Niveleuse
- Épandeuse à Emulsion
- Cylindre
- Camion équipé gravillonneur

Modalités de circulation :

Lors de la réalisation des travaux sur la RD 160 – Les Aigladines pour le bon déroulement des opérations dans le respect des règles de sécurité :

- du **20/04/26 au 22/04/26** : Nous interviendrons en **ROUTE BARREE du Lundi 20/04 8h au Mercredi 22/04 17h**
- du **22/04/26 au 24/02/26** : Nous interviendrons en **ROUTE BARREE** du Mercredi au Vendredi de 8h à 17h. Des itinéraires de déviation seront mis en place (voir en annexes). Réouverture de la RD 160 et donc remise en circulation le soir de 17h à 8h.

Une signalisation de danger par AK 14 sera maintenu jusqu'à la réalisation des réfections définitives de chaussées.

A une dizaine de mètre de la fouille devant et derrière celle-ci une barrière K2 équipée de feux sera mise en place si la commune prévoit d'éteindre son éclairage public.

La fouille sera recouverte d'une plaque pour ne pas la laisser ouverte lors des phases hors travail, et entouré de barrières.

En annexe 1, vous trouverez le plan des travaux et l'itinéraire de déviation.

Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable – Commune de Mialet

Zone des Travaux – Les Aiglaines

